



Rachat de part d une société à responsabilité limitée

Par Visiteur

Bonjour j aimerais savoir la meilleur solution pour racheté les part d sarl a ce jour la sarl est compose de 3 actionnaire a 33% chacun les actionnaire sont ma mère mon grand père et ma tante qui est la gérante . Ma tante vas arrêter je passerais gérant on a pas encore estime la valeur de la société mais on pense a peu près a 2 400 000 EUROS DONC 800 000 EUROS pour les par de ma tante, l objectif aujourd'hui est de savoir la meilleur solution

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour j aimerais savoir la meilleur solution pour racheté les part d sarl a ce jour la sarl est compose de 3 actionnaire a 33% chacun les actionnaire sont ma mère mon grand père et ma tante qui est la gérante . Ma tante vas arrêter je passerais gérant on a pas encore estime la valeur de la société mais on pense a peu près a 2 400 000 EUROS DONC 800 000 EUROS pour les par de ma tante, l objectif aujourd'hui est de savoir la meilleur solution

Je ne comprends pas vraiment votre question..

De toute évidence, il semble qu'un seul et unique choix s'offre à vous: Vous devez acheter les parts sociales de votre tante et payer les droits de mutation y afférant..

Il n'y a pas de façon de faire autrement à priori.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Oui mais on avait penser les racheter a partir de la sarl c est a dire que la société aurait fait le crédit mais il est apparemment impossible est t il possible peut être de créer une société supplémentaire qui rachèterai les part merci d avance

Par Visiteur

Cher monsieur,

oui mais on avait penser les racheter a partir de la sarl c est a dire que la société aurait fait le crédit mais il est apparemment impossible

Disons que si la SARL rachète les parts (en vue de les détruire), comment devenez vous propriétaire des parts en question?!

est t il possible peut être de créer une société supplémentaire qui rachèterai les part

C'est possible mais quel intérêt? D'autant que la gestion fiscale et comptable du montage sera délicat: Les bénéfices générés par la SARL seront imposés dans ce cadre, puis dans le cadre la société racheteuse, puis dans votre patrimoine..

Très cordialement.